

#sportinnov

N°4 • JANVIER 2022 • www.irds-idf.fr

LE DISPOSITIF SPORT SUR ORDONNANCE DE LA VILLE D'ARGENTEUIL

La population d'Argenteuil est particulièrement touchée par les problèmes de surpoids, d'obésité ou de diabète. En 2017, le taux de personnes prises en charge pour diabète était ainsi supérieur de 30 % à la moyenne régionale. Face à ces indicateurs de santé dégradés, la commune s'est mobilisée et a lancé un dispositif « sport sur ordonnance ».

L'augmentation de la sédentarité entraîne une diminution de l'activité physique au sens large. Ce manque d'activité physique s'est accentué pendant la pandémie de Covid-19 engendrant une dégradation de l'état de santé de la population. De nombreuses études ont montré les bénéfices, pour tous et à tous les âges de la vie, de l'activité physique et sportive aussi bien en prévention qu'en traitement des maladies chroniques. Depuis la loi de modernisation du système de santé en 2016, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée (ALD), le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée (APA) à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient (sport sur ordonnance).

Peu de communes ont intégré le sport sur ordonnance dans leur politique. Pour celles qui le font, c'est un moyen d'amener vers la pratique un public sédentaire et en mauvaise santé. La ville d'Argenteuil (110 000 habitants) s'est inscrite dans la démarche après l'instruction de mars 2017⁽¹⁾ qui fixe les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin. Cette dernière liste notamment les professionnels pouvant dispenser une activité physique adaptée à l'état clinique des patients. En fonction des diplômes et des certifications obtenus, le champ d'intervention varie selon le degré de limitations fonctionnelles du patient déterminé par le médecin (4 degrés : aucune limitation, limitations minimales, modérées ou sévères).

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42071>



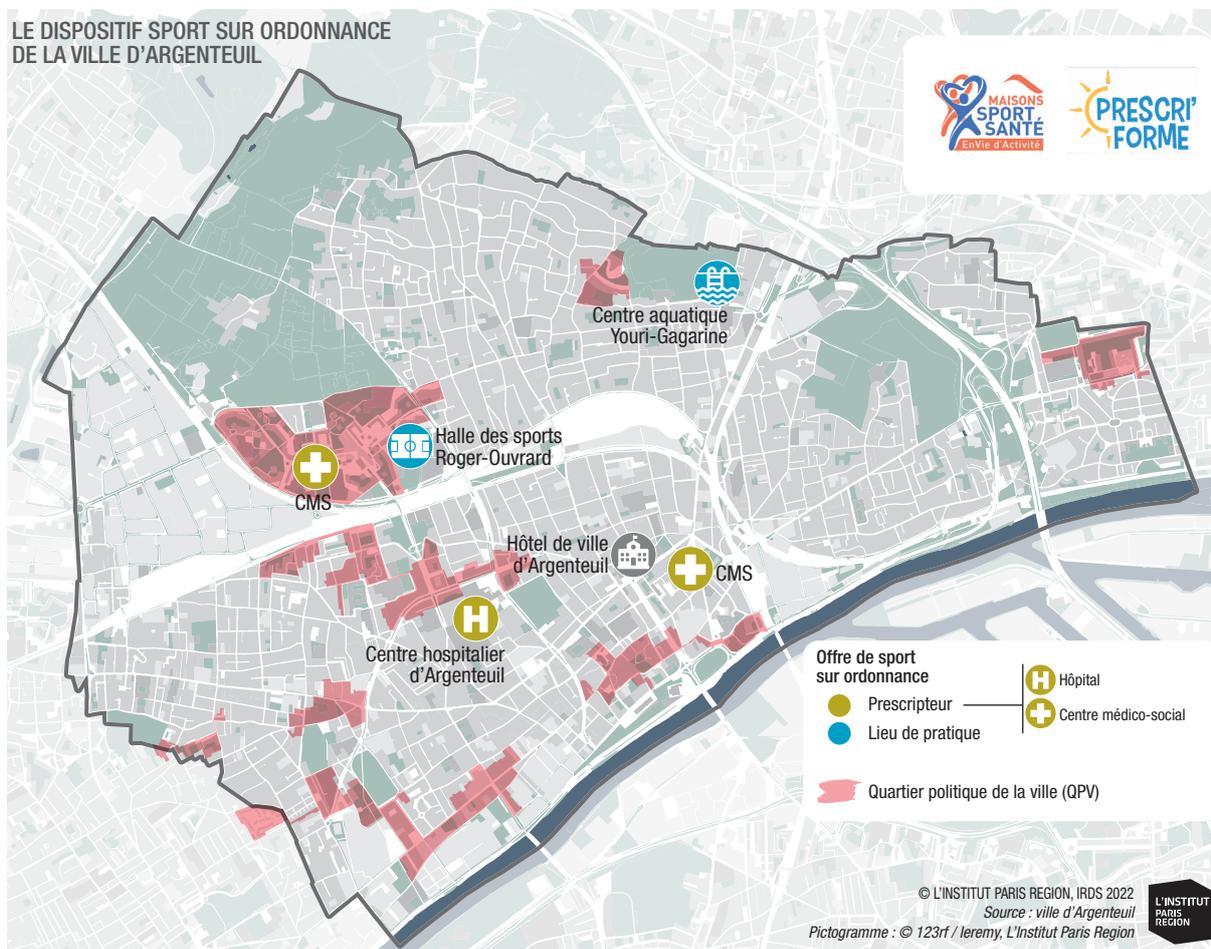
UNE OFFRE QUI S'ADRESSE À UN PUBLIC EN MAUVAISE SANTÉ ET ÉLOIGNÉ DE LA PRATIQUE SPORTIVE

À la suite de la mise en place de ce cadre juridique, la direction des sports de la ville a mené une réflexion sur la thématique du sport-santé. Un groupe de travail a été monté avec la direction de la santé et les deux centres municipaux de santé (CMS) situés en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou à proximité. Le territoire est particulièrement touché par les problèmes de surpoids, d'obésité et de diabète. En 2017, le taux de personnes prises en charge pour un diabète à Argenteuil était ainsi 30 % supérieur à ce-

lui observé au niveau régional⁽²⁾. La ville concentre une population à bas revenus avec un taux de pauvreté qui atteint 26 % (contre 15 % en Île-de-France), et un habitant sur trois vit en QPV contre 13 % dans la région. Ces derniers cumulent bien souvent une moindre activité sportive et des indicateurs de santé plus dégradés qu'ailleurs. Un recentrage du budget vers le sport pour tous a permis de mettre en place des actions auprès de ces publics. La direction des sports dispose d'un nombre important d'éducateurs sportifs ETAPS⁽³⁾ (10 « terrestres » et 18 « aquatiques ») pour lesquels du temps a été dégagé en réduisant, à la marge, leur intervention sur le temps scolaire (qui représente encore aujourd'hui 90 % de leur activité) afin d'animer les séances. Les ETAPS sont aptes à encadrer des personnes non atteintes de limitations fonctionnelles sévères. Toutefois, une formation complémentaire est fortement recommandée. Les médecins de la direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES Île-de-France) ont créé

une formation généraliste sport santé pour actualiser les connaissances des éducateurs sportifs. Un partenariat a été mis en place avec le mouvement sportif afin que les CDOS et le CROS Île-de-France puissent dispenser cette formation. Le comité départemental olympique et sportif du Val-d'Oise a donc été contacté pour accompagner cette démarche et former les éducateurs à l'encadrement de publics atteints d'ALD. L'objectif était de mettre en place un parcours sport sur ordonnance : un médecin prescrit de l'activité physique à un patient atteint d'ALD, une évaluation initiale est réalisée par un éducateur sportif, un programme de séances d'activité physique adaptée est mis en place, une seconde évaluation est réalisée à l'issue de ces séances, jusqu'à atteindre une autonomisation du pratiquant et de l'orienter vers le tissu associatif.

—
2. <https://www.ors-idf.org/profils-socio-sanitaires-des-communes/>
3. Éducateur territorial des activités physiques et sportives, agent de la fonction publique.



UN DÉMARRAGE DIFFICILE

En septembre 2018, le dispositif est lancé. Deux créneaux terrestres (6-15 ans et seniors) et deux créneaux aquatiques (12-18 ans et seniors) sont mis en place à l'année, pour un total de 30 cours, à raison d'une séance par semaine. Le projet est financé par la commune, le reste à charge pour le patient est de 1 euro la séance pour les activités terrestres et de 4 euros la séance pour les activités aquatiques.

Les créneaux terrestres proposent des activités de renforcement musculaire, de prévention des chutes, de cardio-training, de souplesse, de mobilité... Les créneaux aquatiques donnent accès à des séances de fitness, cardio-training, natation, aquabike, trampoline aquatique... Le programme d'activités est individualisé en fonction des besoins, des envies, des possibilités de chacun et des objectifs à atteindre.

La première année, seulement une dizaine de patients se sont inscrits. Plusieurs raisons à cela : les créneaux horaires n'étaient pas adaptés (en journée), les adolescents souffrant d'obésité ne souhaitaient pas se mettre en maillot de bain, enfin les centres municipaux de santé n'ont pas tout de suite adhéré au dispositif (temps d'acculturation des médecins au projet et au dispositif sport sur ordonnance), et ont pu rencontrer des difficultés à motiver des patients éloignés de la pratique.

LA LABELLISATION DU DISPOSITIF

En 2019, la ville a fait la démarche de labelliser son dispositif afin de gagner en visibilité et en crédibilité. Pour cela, elle a rempli un cahier des charges élaboré par l'agence régional de santé (ARS) et la DRAJES⁽⁴⁾. Le dispositif a pu ainsi intégrer le réseau sport santé francilien (Prescri'Forme) gage de sa qualité et de la sécurisation de la pratique. Les horaires des séances ont été ajustés. Les créneaux en journée ont laissé la place à des créneaux en début de soirée pour les adultes et les adolescents (18h) et le mercredi après-midi pour les 6-15 ans. Le dispositif s'est concentré sur les personnes en situation de surpoids et d'obésité, car c'est là que la demande était la plus importante tout en restant ouvert aux publics atteints d'autres ALD. Le dispositif s'est développé lentement les deux années suivantes : 21 inscrits en 2019, puis 28 en 2020.

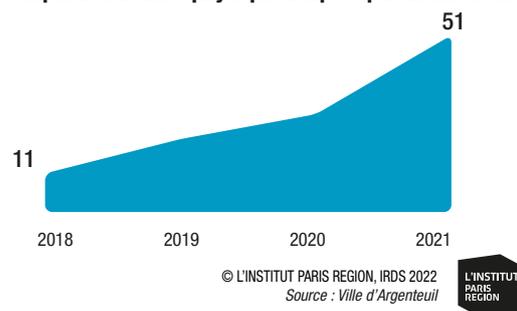
LE RECRUTEMENT D'UN ÉDUCATEUR APAS POUR ANIMER LE RÉSEAU ET FAIRE CONNAÎTRE LE DISPOSITIF

En 2021, la direction des sports a recruté un éducateur titulaire d'un master STAPS activité physique adaptée et santé (APAS). Une demande de cofinancement a été

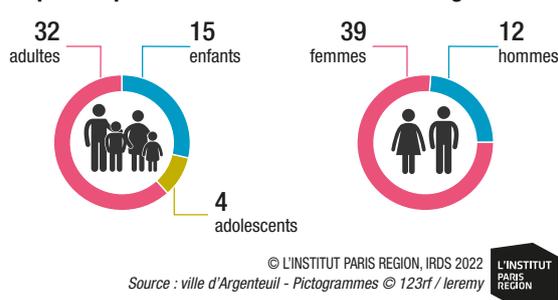
faite dans le cadre d'un appel à projets et une subvention de 10 000 € a été obtenue de la part de l'Agence nationale du sport pour la première année. Le poste a ensuite été maintenu sans avoir de financement spécifique. L'éducateur APAS est le référent et l'interlocuteur unique auprès du réseau. Ses missions sont d'identifier et de mettre en relation tous les acteurs du sport sur ordonnance du territoire, d'animer quotidiennement le réseau, de mieux faire comprendre l'offre aux centres municipaux de santé et de communiquer sur le dispositif, notamment auprès des médecins libéraux. C'est aussi lui qui évalue les patients, élabore les programmes d'activités personnalisés et anime les séances. Les ETAPS interviennent si nécessaire en remplacement ou en renfort. La formation complémentaire qu'ils ont reçue du CDOS leur sert également pour animer les séances auprès du public senior. Ce recrutement a été déterminant car il a permis au dispositif de franchir un cap. Le nombre de participants est passé à 51 dont 41 pour les activités terrestres et 10 pour les activités aquatiques. Les activités rassemblent 15 enfants, 4 adolescents et 32 adultes. Il s'agit en majorité d'un public féminin (39 femmes contre 12 hommes).

4. Pour tout renseignement complémentaire, contacter les référents sport santé au niveau régional : ars-idf-secr-dpsri@ars.sante.fr ; 09 75 23 71 60 ; www.prescriforme.fr

Évolution du nombre d'inscrits au programme sport sur ordonnance de la ville d'Argenteuil en lien avec une prescription d'activité physique adaptée par un médecin



Répartition par âge et par sexe des participants au dispositif sport sur ordonnance de la ville d'Argenteuil



LA CRÉATION D'UN SECOND PARCOURS EN LIEN AVEC L'HÔPITAL D'ARGENTEUIL

En 2021, un second parcours de sport sur ordonnance a été élaboré. L'éducateur APAS a pris contact avec le service bariatrique⁽⁵⁾ de l'hôpital d'Argenteuil dans une perspective de travail en commun. Ce dernier oriente les patients qui le souhaitent munis d'une prescription médicale vers la direction des sports de la ville. L'éducateur APAS les reçoit lors d'un entretien pour faire un bilan, puis anime les séances. L'objectif est de préparer physiquement et mentalement le patient à l'opé-

ration. Trente séances sont prévues, si l'opération a lieu avant la fin du cursus, le patient pourra continuer à bénéficier des cours en postopératoire. Seulement trois patients sont engagés dans ce parcours qui peut en accueillir douze, car l'éducateur APAS a quitté son poste (remplacement prévu en janvier 2022). À l'issue de l'opération et lorsque les trente séances sont terminées, le patient est orienté s'il le souhaite vers le parcours sport sur ordonnance en médecine de ville.

5. Prise en charge chirurgicale destinée aux patients souffrant d'obésité sévère.

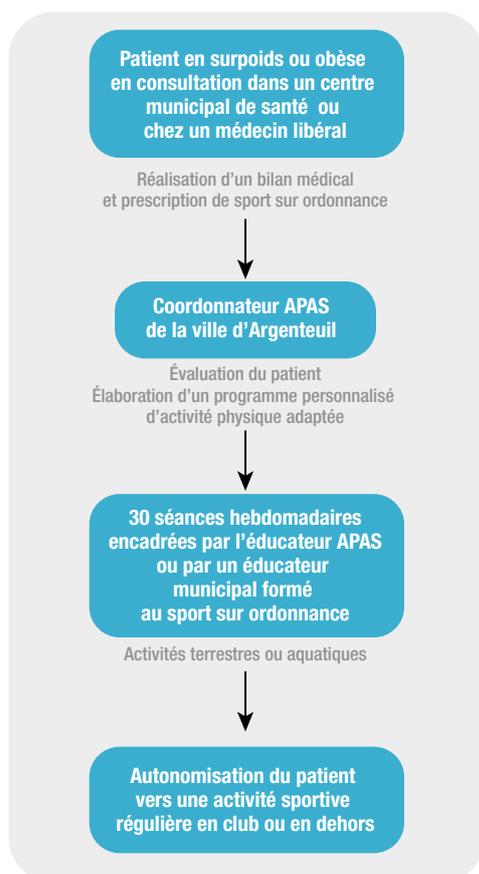
Deux parcours « sport sur ordonnance » à Argenteuil à destination de publics en situation de surpoids ou d'obésité



Parcours 1

Médecine de ville

Objectif : remise à l'activité sportive



Parcours 2

Hôpital

Objectif : préparation physique et mentale du patient avant opération



LA LABELLISATION MAISON SPORT-SANTÉ

L'éducateur APAS a eu également pour mission de monter un dossier de candidature afin que la ville obtienne le label maison sport-santé (MSS), obtenu en janvier 2022. Dans le cadre de la stratégie nationale sport-santé 2019-2024, 500 MSS sont prévues d'ici 2022. Au-delà de l'appui aux médecins, elles ont pour missions d'accueillir tous les publics et de les orienter vers les offres sport-santé existantes, de sensibiliser et de conseiller sur les bénéfices de l'activité physique, de développer un réseau de proximité de qualité au niveau local. Pour la ville d'Argenteuil, cette labellisation s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis quatre ans et devrait renforcer encore à l'avenir sa visibilité et sa crédibilité et l'aider éventuellement à obtenir de futurs financements.

L'INDISPENSABLE MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS ET LA QUESTION DU FINANCEMENT

Les communes intègrent progressivement le sport sur ordonnance dans leur politique afin de toucher des publics éloignés de la pratique. Différentes directions peuvent être concernées : santé, jeunesse, politique de la ville, social... C'est en général la direction des sports qui pilote le dispositif. Les villes peuvent s'appuyer sur les centres municipaux de santé (CMS), lorsqu'ils existent et sur l'affectation de leurs éducateurs sportifs (ETAPS) quand elles en ont.

Le sport sur ordonnance rassemble de multiples acteurs. Le défi est de faire coopérer des mondes qui se connaissent mal. L'objectif est double : faire entrer plus de pratiquants dans un parcours de santé par l'activité physique et limiter le risque de décrochage par la suite. Le recrutement d'une personne dédiée à la mise en réseau, comme l'a fait la ville d'Argenteuil, pour aller à la rencontre des acteurs du territoire, les mobiliser et faire le lien est un levier majeur de réussite.

Le financement de la pratique est souvent pointé comme un frein au développement du sport sur ordonnance. La ville d'Argenteuil finance entièrement son dispositif, elle a bénéficié d'une aide qui a permis le recrutement d'un éducateur APAS, mais celle-ci s'est avérée ponctuelle. Afin de maintenir les dispositifs sport sur ordonnance et pour que le coût de la séance reste accessible aux patients, il est essentiel de trouver un modèle économique viable et pérenne.

Contact



Arnaud Marie

Éducateur sportif des activités physiques adaptées et du sport-santé

Direction des sports, de la vie associative et des relations internationales

Ville d'Argenteuil

arnaud.marie@ville-argenteuil.fr

Pictogrammes © 123rf / Jeremy



IRDS

INSTITUT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTION DE L'INSTITUT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Claire Peuvergne

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquelle

RÉDACTION

Benoît Chardon

CARTE/INFOGRAPHIE

Benoît Chardon

MAQUETTE

Olivier Cransac

RELECTURE

Christine Morisceau

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki,

sandrine.kocki@institutparisregion.fr

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN: 2558-2380



www.irds-idf.fr